

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Départemental

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

**2016 DASCO 38 G** Divers collèges publics parisiens-Dotations (40.146 euros).

**Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L. 213-2 et R. 421-72 ;

Vu le projet de délibération , en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose d'attribuer des dotations de fonctionnement pour travaux d'entretien à divers collèges parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des dotations de fonctionnement pour travaux d'entretien sont attribuées comme suit à divers collèges publics parisiens :

Nom de l'établissement	Motifs	Montant
Collège Alviset – 5è	Remplacement de la vanne défectueuse en chaufferie	2.874 euros
Collège Prévert – 6è	Réfection en peinture d'un mur escalier bt C	1.517 euros
Collège Palissy – 10è	Maintenance du système de sécurité incendie	1.294 euros
Collège Pilâtre de Rozier – 11è	Maintenance du système de sécurité incendie, réfection du local et du réfectoire des agents	7.388 euros
Collège Verlaine – 12è	Pose de revêtement, réfection en peinture de l'intendance	3.399 euros
Collège Ronsard – 17è	Réparation de fenêtres	744 euros
Collège Vian – 17è	Maintenance de la chaufferie, mise en peinture du bureau du CPE	9.001 euros
Collège Berlioz – 18è	Maintenance du système de sécurité incendie	4.391 euros
Collège Dormoy – 18è	Réfection du logement de fonction du directeur SEGPA	1.833 euros
Collège Michelet – 19è	Maintenance du désenfumage, du système de chauffage et du système de sécurité incendie	5.587 euros
Collège Péguy – 19è	Maintenance du système de sécurité incendie	974 euros
Collège Faure – 20è	Remplacement de la carte d'alimentation du système de sécurité incendie	1.144 euros
	Total	40.146 euros

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, nature 655113, rubrique 221 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2016.

Article 3 : Chaque établissement rendra compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copies des factures).

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**